

Visioconférences Commerce

Jeudi 5 novembre 14h30 et Vendredi 6 novembre 19h



Réunion le 15 Juin avec les représentants de la CCI, la CMA et la MEL

- Présentation des aides de l'état et de la région
- Présentation des aides de la MEL
- Présentation du soutien apportés par la CCI et la CMA
- Présentation des actions de la ville en 10 points

1 . Une équipe ville au service des commerçants et des artisans

2. 300 Kits de matériel de protection

3. Exonération des droits de voirie : terrasses, marchés jusqu'en Septembre

4 Augmentation des ouvertures dominicales : demande à la MEL

5 Campagne de promotion des commerces de proximité

6 . Préférence aux achats locaux dans le cadre des marchés publics

7. Développement des halles d'Haubourdin

8. Engagement sur le plan de soutien de la MEL

9. Redynamisation du marché d'Haubourdin (nouveau plan)

10. Poursuite du programme boutique à l'essai

Aides de l'état

Novembre 2020

- **Le fonds de solidarité** : jusqu'à 10 000 € (Slide suivant)
- **Les exonérations et report des cotisations sociales** : Exonération totale des cotisations sociales pour les entreprises (- de 50 salariés) fermées administrativement, ainsi que pour les PME du tourisme, de l'événementiel, de la culture et du sport qui restent ouvertes mais qui auraient perdu 50% de leur chiffre d'affaires.
- **Les prêts garantis par l'Etat**, prolongés jusqu'au 30 juin 2021, avec deux années de différé de remboursement et un amortissement étalé entre 1 et 5 années supplémentaires et des taux négociés pour les PME entre 1 et 2,5 %, garantie de l'Etat comprise.
- **Les prêts directs de l'Etat** : Avances remboursables jusqu'à 3 mois de CA (plus de 50 salariés)
- **La prise en charge des loyers** : Crédit d'impôt pour inciter les bailleurs à annuler une partie de leurs loyers
- **Le soutien à la numérisation**

Aides de l'état : Fonds de solidarité

Le fonds de solidarité : 3 cas de figures

1^{er} cas de figure : Pour les entreprises et les commerces fermés administrativement

Toutes les entreprises de moins de 50 salariés fermées administrativement pourront recevoir une indemnisation allant jusqu'à **10 000 €** quel que soit le secteur d'activité et la situation géographique.

2^{ème} cas de figure : Pour les entreprises, restant ouvertes mais durablement touchées par la crise, des secteurs du tourisme, événementiel, culture, sport et des secteurs liés

Il s'agit de toutes les entreprises de moins de 50 salariés, ne fermant pas mais subissant une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 %. Elles bénéficieront également de l'indemnisation mensuelle allant jusqu'à **10 000 €**.

3^{ème} cas de figure : Pour les autres entreprises restant ouvertes mais impactées par le confinement

Pour toutes les autres entreprises de moins de 50 salariés qui peuvent rester ouvertes mais qui subissent une perte de plus de 50 % de leur chiffre d'affaires, l'aide du fonds de solidarité pouvant aller jusqu'à **1 500 €** par mois sera rétablie. Elle permettra de soutenir tous les indépendants.

Calendrier et versement des aides du fonds de solidarité

Toutes les entreprises éligibles, quel que soit le cas de figure, pourront recevoir leur indemnisation en se déclarant sur le site de la [Direction générale des finances publiques](#), à partir de **début décembre**.

Elles recevront leur aide dans les jours qui suivent leur déclaration.

Aides de la MEL

Des dispositifs MEL sous employés :

Fonds de rebond :

- Dispositif 1 : Aide aux loyers 1500 €
 - → 12 Demandes pour haubourdin
- Dispositif 2 : Aide aux entreprises: subvention jusqu'à 20 000 €
TOURISME, BAR, RESTAURATION TRADITIONNELLE,
ÉVÉNEMENTIEL, SPORT
 - → 4 Demandes pour haubourdin
- Dispositif 3 : aide agriculture , horticulture : jusqu'à 13 500 €
 - → 0 Demandes pour haubourdin
- Dispositif 4: Industrie, petite production jusqu'à 50 salariés :
jusqu'à 18 000 €
 - → 1 Demande pour haubourdin

Fonds de relance :

- Avances remboursables : 15 000 € pour les entreprises et 30 000 € pour les associations

FONDS DE REBOND MEL

SUBVENTIONS

AIDE AUX LOYERS POUR LES ARTISANS ET LES COMMERÇANTS AVEC VITRINE OU ATELIER DE RÉPARATION ATTENANT À L'ACCUEIL CLIENT

POUR QUI ?

- Micro-entreprise / TPE (moins de 20 salariés).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Chiffre d'affaires (lors du dernier exercice clos) inférieur à deux millions d'euros.
- Baisse de 40 % du CA par rapport à 2019.

MONTANT DE L'AIDE ?

- Octroi d'une subvention renouvelable sur trois mois (de mars à mai 2020) jusqu'à 1 500 €.
- Possibilité d'une demande unique pour les mois couverts.

COMMENT ?

En déposant votre demande sur lillemetropole.fr

AIDE FORFAITAIRE POUR LES TPE DU TOURISME, DE L'ÉVÉNEMENTIEL ET DU SPORT

POUR QUI ?

- Micro-entreprise / TPE (moins de 20 salariés).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Chiffre d'affaires (lors du dernier exercice clos) inférieur à deux millions d'euros.
- Baisse de 40 % du CA par rapport à 2019.

MONTANT DE L'AIDE ?

- Octroi d'une subvention renouvelable sur 6 mois (mars à août 2020) jusqu'à 20 000 € (selon critères d'emplois et bonification comprise).
- Bonification, aide supplémentaire au profit des entreprises œuvrant dans le champ de l'Économique Sociale et Solidaire, SCOP, SCIC ou ESUS.
- Possibilité d'une demande unique pour les mois couverts.

COMMENT ?

En déposant votre demande sur lillemetropole.fr

AIDE FORFAITAIRE POUR LES TPE DE L'AGRICULTURE, HORTICULTURE, APICULTURE

POUR QUI ?

- Micro-entreprise / TPE (moins de 20 salariés).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Chiffre d'affaires (lors du dernier exercice clos) inférieur à deux millions d'euros.
- Baisse de 40 % du CA par rapport à 2019.

MONTANT DE L'AIDE ?

- Octroi d'une subvention renouvelable sur trois mois (de mars à mai 2020) jusqu'à 13 500 € (selon critères d'emplois).
- Bonification, aide supplémentaire au profit des exploitations agricoles adhérentes des réseaux de circuits courts ou inscrites dans une démarche environnementale.
- Possibilité d'une demande unique pour les mois couverts.

COMMENT ?

En déposant votre demande sur lillemetropole.fr

FONDS DE REBOND MEL

SUBVENTIONS

AIDE FORFAITAIRE POUR LES TPE/PME DE L'INDUSTRIE, SERVICE À L'INDUSTRIE ET PETITE PRODUCTION

POUR QUI ?

- Micro-entreprise / TPE / PME (moins de 50 salariés).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Chiffre d'affaires (lors du dernier exercice clos) inférieur à cinq millions d'euros.
- Baisse de 40 % du CA par rapport à 2019.

MONTANT DE L'AIDE ?

- Octroi d'une subvention renouvelable sur 3 mois (mars à mai 2020) jusqu'à 18 000 € (selon critères d'emplois).
- Bonification, aide supplémentaire au profit des entreprises de production de biens à partir de matière recyclée ou de déchets.
- Possibilité d'une demande unique pour les mois couverts.

COMMENT ?

En déposant votre demande sur lillemetropole.fr

FONDS DE RELANCE

EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL ET LA BANQUE DES TERRITOIRES

AVANCES
REMBOURSABLES

LE FONDS DE REBOND PERMET DE SOUTENIR LA TRÉSORERIE DES TPE ET ASSOCIATIONS AFIN DE LEUR PERMETTRE LA POURSUITE ET/OU LA REPRISE DE LEUR ACTIVITÉ

POUR QUI ?

- Les TPE, associations (moins de 10 salariés).
- Les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (moins de 20 salariés).

MONTANT DE L'AIDE ?

- Jusqu'à 15 000 € pour les entreprises et 30 000 € pour les associations.
- Une avance remboursable d'une durée de 48 mois dont 12 mois de différés.

COMMENT ?

En déposant votre demande sur lillemetropole.fr

Soutien de la ville

- Conseils sur les outils à mettre en place pour le click and collect
- Communication sur les commerces qui restent ouverts ou qui ont une nouvelle offre pour maintenir l'activité (affiches fournies par la ville)
- Mise à disposition des attestations de déplacement
- Poursuite de la distribution des kits gel,...
- Conciergerie
- Communication sur les commerces locaux
- Soutien aux opérations commerciales
- Zone de protection du commerce

Emission Spéciale à voir sur WEO.FR

En présence de Xavier Bertrand, du préfet du Nord, du
président de la CCI, président de la chambre des métiers
Avec des experts de l'URSAFF



<https://www.weo.fr/video/emission-speciale-soutenons-leconomie-des-hauts-de-france/>

Des équipes à
votre service

N°unique

03 59 750 100

N° entreprises en difficulté
de l'état

0 806 000 245

Service commerce local

tél. : 03.20.44.77.77

commerce.local@haubourdin.fr

Métropole Européenne de Lille

www.lillemetropole.fr

tél. : 0.800.711.721

serveco@lillemetropole.fr

Chambre de commerce et d'industrie

www.grand-lille.cci.fr

tél. : 03.20.63.78.34

Chambres de Métiers et de l'Artisanat

www.cma-hautsdefrance.fr

tél. : 09.72.72.72.07